



Organisation de vides grenier sur un terrain privé

Par **valpb**, le **26/11/2008** à **15:32**

bonjour, nous venons de se déclarer en nom propre pour une activité d'organisation d'événement vide grenier sur la commune de Perpignan.

nous sommes allés faire notre demande en préfecture pour vendre de la nourriture en ambulante sur les marchés que nous allons organiser.

la préfecture nous a contacté pour me notifier que l'activité d'organisation de vide grenier est soumise à autorisation de la préfecture, mais lorsque de chercher dans les textes de lois relatifs à la vente au déballage, je trouve uniquement des textes qui concernent le déballage sur la voie publique et non sur un parking privé comme nous comptons l'organiser. est-ce que ces textes s'appliquent également à notre cas, voir circulaire du 13 avril 2006 relative aux ventes au déballage.

merci de nous répondre.

cordialement